



## Saison 2022-2023

Nom  
Date de naissance  
Nationalité  
Email  
Adresse

Prénom  
Sexe  
Profession  
Téléphone  
N° licence

Je soussigné, \_\_\_\_\_, demande mon inscription à l'association A.N.N.S.S.E Bleue pour :

- Saison 2022-2023 : octobre 2022 – juillet 2023
- 1<sup>er</sup> semestre saison 2022-2023 : 26 septembre 2022 – 19 février 2023
- 2<sup>nd</sup> semestre saison 2022-2023 : 20 février 2023 – 30 juillet 2023
- Jours et créneaux souhaités à inscrire obligatoirement :

Je m'engage à les respecter ainsi que les règlements du club et des établissements de pratique.

Les dates précises d'ouverture, fermeture, reprise, stages .... seront communiquées au fur et à mesure sur le site

**Pièces à fournir lors de l'inscription**

- Formulaire de Licence FFN 2022-2023, dûment rempli, daté et signé
- Règlement intérieur avec autorisation d'image, daté et signé (ci-dessous)
- Règlement par chèque(s)
- Certificat médical de non-contrindication à la pratique de la natation (conformité : voir ci-joint à la licence)
- Prescription médicale de Natation Santé de moins d'un an
- 1 copie de carte d'identité
- 1 photo d'identité avec nom et prénom (sauf renouvellement)
- 1 enveloppe timbrée avec nom et adresse
- 1 justificatif de domicile de moins d'un an
- PASS SANITAIRE

**Les COTISATIONS saison 2022-2023 comprennent :**

1. Participation à la vie associative obligatoire (Affiliations FFN club, Assurances, Gestion ...) : 60€
2. Licence FFN « Natation pour tous » obligatoire : 10€
3. Participation à l'activité encadrée sur 36 à 40 semaines proposées selon fermetures des bassins ou congés

Tarifs : des cotisations	1 séance de 1h à 1h15 par semaine	2 séances de 1h à 1h15 par semaine	3 séances de 1h à 1h15 par semaine
Saison 2022 - 2023	<b>360 €</b> (+/- 10 €/séance)	<b>385 €</b> (+/- 5,0 €/séance)	<b>420 €</b> (+/- 4 €/séance)
1 <sup>er</sup> semestre saison	<b>250 €</b> (+/- 13 €/séance)	<b>270 €</b> (+/- 7,5 €/séance)	<b>315 €</b> (+/- 6 €/séance)
2 <sup>nd</sup> semestre saison	<b>250 €</b> (+/- 13 €/séance)	<b>270 €</b> (+/- 7,5 €/séance)	<b>315 €</b> (+/- 6 €/séance)

Montant total : .....€

Facilité de paiement :

- Chèque N° 1 (septembre) : .....€  Chèque N° 2 (octobre) : .....€  Chèque N° 3 (novembre) : .....€
- Conférences Nutrition Sport Santé : Tarif par conférence, payable à l'entrée : adhérents : 10 € ; extérieurs 15 €

Le tarif des cotisations ne comprend pas les extensions de licences aux compétitions et eaux libres ni leur frais d'inscription, ni les stages. Pour des raisons de sécurité, le club est libre de réguler la participation aux séances en fonction de l'affluence.

**La présence au créneau doit être signalée par sms la veille de la séance avant 18h : tout créneau à 2 inscriptions ou moins peut être annulé (retour de sms à la personne).**

Toute carte perdue sera facturée 5 euros. Aucun remboursement de cotisation n'est effectué par le club.

Date

Signature

**ANN SSE Bleue**

61 C avenue de Novel 74000 Annecy

06 08 28 29 99

annsse.bleue@gmail.com

**Annecy Natation Nutrition Sport Santé Education**  
**1er club agréé NAGEZ FORME SANTE des 2 Savoies**

**Inscriptions :**

**Imprimer le dossier complet à partir de :**

**[www.annssebleue.com](http://www.annssebleue.com)**

**dossier complet à envoyer par courrier au siège**  
**à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022**

**ou**

**Permanences inscriptions et séances d'essai :**

**au VITAL SPORT Decathlon**

**les 10 et 11 septembre de 10h-17h**

**Horaires séances découverte sur le programme**

# Horaires et Calendrier séances Saison 2022 - 2023

Saison 2022-2023	Jean Régis les Fins Annecy	Ile bleue Seynod
<b>Lundi</b>		15h45-17h (2L) 21h-21h50 (Bassin Apprentissage)
<b>Mardi</b>	7h-8h30 (½ Bassin Apprentissage ½ Bassin Sportif) 20h-21h (Bassin spécialisé)	
<b>Mercredi</b>	10h35-11h15 (Bassin Apprentissage) <b>Réservé ENFANTS</b>	12h30-13h30 et 13h30-14h30 (1L) <b>PRIORITE ADOS</b>
<b>Jeudi</b>		6h30-7h45 (2L)
<b>Vendredi</b>	7h-8h30 (½ Bassin Apprentissage ½ Bassin Sportif)	15h45-17h (2L)
<b>Samedi</b> (horaires variables entre 17h30 et 20h30, en fonction de l'effectif, des compétitions et formations)		17h30-18h30 (1L) 18h30-19h30 (1L) 19h30-20h30 (1L)

**Sous réserve de :**

- modifications induites par le fonctionnement des bassins
- d'un effectif minimum de 2 personnes pour la maintien de la séance
- de la présence de l'éducateur

# A.N.N.S.S.E. Bleue, les Inform'Actions de MNS2

## CONFERENCES NUTRITION SANTE

### Programme exemple 2020-2021 :

## Exprimez-nous vos souhaits, regardez les autres possibles sur [www.mns2.fr/formations](http://www.mns2.fr/formations)

**Salle :** Maison Aussédat 7 rue de la Providence Quartier des Marquisats 74000 ANNECY

Dates 2020	Thèmes
<b>Mardi 6 Octobre</b> 19h30	<b>Sommeil</b> <i>« Dans les bras de Morphée, un sommeil réparateur ! »</i>
<b>*Mercredi 4 Novembre</b> 19h30	<b>17h30- 19h15 : Assemblée Générale d'ANNSSE Bleue</b> Suivie de : <b>« Nourrir, exercer sa santé ... Quelles réalités ? »</b> <i>« Bad Food, Vrai ou Faux ... ce que j'ai entendu ?... »</i>
<b>Jeudi 3 Décembre</b> 19h30	<b>« Immunité »</b> <i>« Traverser les saisons, forts et en forme ! »</i>
Dates 2021	Thèmes
<b>Jeudi 7 Janvier</b> 19h30	<b>« Digestion Elimination »</b> <i>« Déguster avec bonheur jusque digérer efficacement ! »</i>
<b>*Mercredi 3 Février</b> 19h30	<b>« Chocolat, neurones et gourmandise... »</b> <i>« Nutrition ...4C ! : Cerveau, Concentration, Comportement et Compulsions !!! »</i>
<b>Jeudi 4 Mars</b> 19h30	<b>« Articulations, Aïe, Aïe, Aïe ... »</b> <i>« Alimentation et Activité physique ... ! »</i>
<b>*Mercredi 31 Mars</b> 19h30	<b>« Les 6 clés de l'alimentation santé du sportif ... »</b> <i>Comment garder au mieux ses performances</i>
<b>Jeudi 6 Mai</b> 19h30	<b>« Atchoum !!! ... Ah, ce rhume des foins ! »</b> <i>« Immunité, Allergies et Atopies : comment limiter au mieux »</i>
<b>Jeudi 3 Juin</b> 20h30	<b>« Stress »</b> <i>« La boule au ventre ? ... Sortir de son stress ! »</i>
<b>*Mercredi 21 Juillet</b> 20h30	<b>« Boire quoi, quand et comment pendant l'effort ... pourquoi ? ... »</b> <i>Sport « H3I » ! : Hydratation, Intestin, Inflammation, Immunité...</i>

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR : page 1

## AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE : page 2

### I - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les adhérents et ce, pour la durée de l'adhésion..

#### Article 2 : Présence des stagiaires

La présence des adhérents est obligatoire aux horaires définis par l'association et stipulés sur les programmes et calendriers. Toute absence doit être justifiée. Les absences ne seront pas remboursées sauf cas de force majeure justifiées par certificat médical. Passer la carte d'entrée à chaque entrée est obligatoire.

#### Article 3 : Engagement et assurance :

Les adhérents s'engagent à renvoyer un dossier complet et à respecter les règlements d'usage des installations d'accueil : piscine et salles.

#### Article 4 : Engagement aux coûts de formation :

Toute année commencée est due. Aucun remboursement ne sera effectué sans justificatif d'absence médical.

#### Article 4 : Discipline :

Tout adhérent se doit de respecter les règlements intérieurs des piscines et salles dans lesquelles les séances et conférences sont dispensées.

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ou de manger dans les salles de cours ;
- De se présenter aux séances et conférences en état d'ébriété ;
- De cacher de façon intentionnelle des pathologies ou événements de santé pouvant risquer d'impacter les séances ;
- De cacher intentionnellement la prise de médicaments, produits dopants, ou autres pouvant transformer l'attitude en groupe ;
- D'emporter, de modifier, de photographier, d'enregistrer ou de transmettre à d'autres personnes les supports de formation et conférences ;
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions, natation ou nutrition ;
- D'entrer dans l'eau avant la présence de l'éducateur sportif encadrant nommé par A.N.N.S.S.E. Bleue

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'association pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Président d'A.N.N.S.S.E. Bleue ;
- Exclusion définitive de l'association

#### Article 6 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée à l'adhérent sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'association A.N.N.S.S.E. Bleue envisage une prise de sanction, il convoque l'adhérent par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, l'adhérent a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, autre adhérent de l'association. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué à l'adhérent : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'association, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que l'adhérent n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge.

#### Article 7 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque les séances ont lieu sur les sites d'accueil des activités, natation ou nutrition, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise ou définies par l'association en fonction des lieux de leur déroulement.

#### Article 8 :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque adhérent dans le dossier d'inscription et doit être renvoyé, signé, avec le dossier (avant toute inscription définitive).

Date :

Nom :

« Bon pour accord »

Signature :

## II - AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

### Modèle : Personne photographiée

NOM .....  
PRENOM .....  
Date de naissance : .....  
DOMICILE.....  
Mail : .....  
Téléphone .....

### Représentant légal (Sujet mineur) : .....

Adresse : .....  
Qualité (père/mère/tuteur) .....  
Tel : .....  
Mail : .....

Par la présente je donne l'autorisation à ANNSSE Bleue l'utilisation de photographies dans lesquelles je peux apparaître.

Ces photographies effectuées par le photographe agissant pour ANNSSE Bleue peuvent être réalisées lors des séances Natation Santé ou conférences d'ANNSSE Bleue, à Annecy, piscine des Fins Jean Régis, Ile Bleue Seynod ou salles.

### MODES DE DIFFUSION

Le modèle (qui atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image) autorise expressément ANNSSE Bleue à faire usage des photographies visées ci-dessus pour tous les usages ci-dessous. En cas de désaccord pour l'une des utilisations, le modèle raye la mention concernée. Il est informé de ce qu'en ne refusant aucune autorisation, sa photographie pourra être utilisée sur tous les supports indiqués ci-dessous.

ANNSSE Bleue et le photographe s'engagent à utiliser lesdites photos ou interview à des fins de valorisation d'actions dans le cadre de la Natation Santé ou Nutrition Santé.

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Presse                               | <input type="checkbox"/> Livre               |
| <input type="checkbox"/> Site ANNSSE Bleue ou Partenaires     | <input type="checkbox"/> Publicité           |
| <input type="checkbox"/> Publications papier ou électroniques | <input type="checkbox"/> Exposition          |
| <input type="checkbox"/> Carte postale                        | <input type="checkbox"/> Projection publique |

Les photographies pourront être exploitées directement par ANNSSE Bleue ou son auteur, sous toutes les formes autorisées ci-dessus.

### DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est accordée pour une durée indéterminée à compter de sa signature.

### ENGAGEMENT DU PHOTOGRAPHE

Le Photographe s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il tiendra à disposition du modèle un justificatif de chaque parution, disponible sur simple demande, et encouragera ses partenaires à faire de même en mettant personnellement tout en oeuvre pour atteindre cet objectif.

### CONDITIONS FINANCIERES

Le modèle marque expressément son accord sur les conditions suivantes. Il est conscient que cet accord l'engage contractuellement conformément au Code civil. Les engagements sont pris au nom du modèle par ses représentants légaux, tous deux signataires de la présente autorisation.

#### **Autorisation à titre gratuit**

Le modèle confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière. Il manifeste ainsi son intérêt, son investissement dans la pérennité du club et son soutien au travail de développement du club ANNSSE Bleue, Natation Nutrition Santé Education. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.

Autorisation soumise au Droit français

*Philippe De Pachtère*

**ANNSSE Bleue, Président**

Fait à ..... le ..... et établi en deux exemplaires originaux.

**Le modèle,**

*1er représentant légal 2ème représentant légal*

Date :

Nom :

« Bon pour accord »

Signature :